

**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 août 2017, à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

440, chemin Langlois
Lot 4 049 214
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant :

- Permettre l'agrandissement du bâtiment secondaire détaché (garage) de 42,38 mètres carrés portant ainsi la superficie totale des bâtiments secondaires détachés à 134,21 mètres carrés au lieu de 120,00 mètres carrés tel que décrit au tableau 2 du règlement de zonage No 07-080 et ses amendements.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 14 août 2017, à 19 heures, au 70, rue Principale à Macamic.

Donné à Macamic, ce 26 juillet 2017.


Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe